

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d’administration de la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre, tenue le 10 septembre 2024 à 8h00 à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177, rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard
M. Normand Côté

Sont aussi présents :

Mme Danielle Bédard, secrétaire-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations par intérim

Sont absents :

La séance est ouverte à 8 h 00 par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l’ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 août 2024
3. Acceptation des comptes du mois d’août 2024
4. Information :
 - État de la situation – réserve d’eau
5. Projet de budget pour l’année 2025
6. Offre de services – Les gazons Tessier
7. Offre de services – mesures de boues
8. Autorisation d’appel d’offres sur invitation – conduite de sortie aux étangs
9. Adjudication des contrats de déneigement pour les années 2024-2025 et 2025-2026
10. Allen Entr général – décompte progressif no. 4 – conduites d’aération
11. Résolution de concordance et de courte échéance – refinancement
12. Résolution d’adjudication – refinancement
13. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique (point reporté)
14. Résolution pour publication de l’offre d’emploi – secrétaire trésorière
15. Directive relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue officielle
16. Varia
 - 16.1– Réservoirs plastique
 - 16.2 - Rinçage du réseau
 - 16.3 - Ultramar
 - 16.4 - Licence SCADA (Rockwell)
 - 16.5 - Rencontre Carrefour emploi
17. Période de questions
18. Levée de l’assemblée

- 2024-09-076

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE
- 2024-09-077

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 13 août 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 13 août 2024 soit adopté.

ADOPTÉE
- 2024-09-078

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois d'août 2024 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l'unanimité ;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois d'août 2024 au montant de 151 419.80 \$.

ADOPTÉE
4. INFORMATIONS :

ÉTAT DE LA SITUATION – RÉSERVE D'EAU :

Madame Danielle Roy fait état de la situation concernant la réserve d'eau. Le niveau du puits se maintient.

6TEM TI – SAUVEGARDE DES DONNÉES :

Madame Danielle Bédard soumet la proposition de 6TemTi concernant la sauvegarde des données Office 365. Les élus aimeraient avoir plus d'informations à ce sujet avant de prendre une décision.

Ce point est reporté au prochain CA.

APPROBATION DU MINISTÈRE – LOCAL ADMINISTRATIF :

Madame Danielle Bédard présente la lettre d'approbation du ministère des Affaires municipales concernant le réaménagement du local administratif.

PRÉVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024 :

Madame Danielle Bédard a fait l'exercice pour la projection au 31 décembre 2024.

5. PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 2025 :

Madame Danielle Bédard soumet aux élus un projet de budget pour l'année 2025.

2

6. OFFRE DE SERVICES – LES GAZONS TESSIER :

2024-09-079

CONSIDÉRANT QUE le contrôle de la végétation se doit d’être effectué annuellement aux installations des bassins appartenant à la Régie ;

CONSIDÉRANT la réception d’une soumission de Les Gazons Tessier, datée du 5 septembre 2024, selon les modalités suivantes :

- Berges / 1 820 \$ / An / 2 traitements
- Bâtiment, poteau / 240 \$ / An / 2 traitements
- Clôture / 1 060 \$ / An / 2 traitements

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l’unanimité d’accorder un contrat de gré à gré à Les Gazons Tessier d’un montant de 3 587.22 \$, taxes incluses, par année, pour une durée de trois (3) ans, soit pour les saisons 2025, 2026 et 2027.

QUE cette dépense soit affectée au poste GL 02-41400-521.

ADOPTÉE

7. OFFRE DE SERVICES – MESURES DE BOUES :

2024-09-080

CONSIDÉRANT le suivi d’exploitation des ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (OMAEU), le ministère de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP), rend obligatoire la mesure d’accumulation de boues lorsque son niveau atteint 15% ;

CONSIDÉRANT l’offre de services reçue d’Écho-Tech H2O au montant de 2 701.91 \$, taxes incluses :

Il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l’unanimité d’octroyer le mandat à la compagnie Écho-Tech H2O au montant de 2 701.91 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit affectée au poste GL 02-41400-526.

ADOPTÉE

8. AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES SUR INVITATION – CONDUITE DE SORTIE AUX ÉTANGS :

2024-09-081

ATTENDU QU’il est nécessaire de procéder à la réfection de la conduite de sortie aux étangs ;

ATTENDU QU’afin d’effectuer les travaux, un appel d’offres sur invitation s’avère nécessaire afin de respecter notre politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE des lettres d’invitation seront transmises à différents fournisseurs, soit Béton Laurier, Construction Lemay, Dilicontracto et Alex Martineau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l’unanimité d’autoriser la secrétaire trésorière à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la réfection de la conduite de sortie aux étangs.

ADOPTÉE

2024-09-082

9. ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT POUR LES ANNÉES 2024-2025 ET 2025-2026 :

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout Lotbinière-Centre doit faire déneiger les différents accès et stationnements lui appartenant et ce, pour une période de 2 ans, soit du 15 octobre 2024 au 1^{er} mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout Lotbinière-Centre a transmis les plans et devis a quatre différents fournisseurs en service de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 28 août 2024 et que les résultats sont les suivants, le tout taxes incluses :

SECTEUR ISSOUDUN-LAURIER STATION :

Toitures FCF	\$ 24,834.60
Équipement S. Laroche	\$ 25,294.50

SECTEUR PUIITS RIVIÈRE-AUX-CÈDRES :

Forfait Moreau	\$ 1,793.61
----------------	-------------

SECTEUR ST-FLAVIEN :

Les entreprises RDM	\$ 8,703.60
---------------------	-------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l’unanimité que les contrats de déneigements pour les différents accès et stationnements de la Régie soient octroyés comme suit :

SECTEUR ISSOUDUN LAURIER STATION :

Toitures FCF	pour un montant de \$ 24,834.60
--------------	---------------------------------

SECTEUR PUIITS RIVIÈRE-AUX-CÈDRES :

Forfait Moreau	pour un montant de \$ 1,793.61
----------------	--------------------------------

SECTEUR ST-FLAVIEN :

Les Entreprises RDM	pour un montant de \$ 8,703.60
---------------------	--------------------------------

QUE tous les documents relatifs aux différents contrats de déneigement soient signés par le Président et la secrétaire-trésorière.

Que cette dépense soit affectée aux postes GL 02-41200-443, 02-41300-443 et 02-41400-443.

ADOPTÉE

2024-09-083

10. ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 4 – CONDUITES D’AÉRATION :

ATTENDU QUE par la résolution no. 2023-05-048, la Régie a accordé à l’entreprise ALLEN Entrepreneur général, un contrat pour le remplacement des conduites d’aérations principales ainsi que l’ajout de conduites interconnectrices de haut niveau entre les étangs, au montant de 324 229.50 \$, incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada recommande le paiement de la facture pour certains travaux exécutés, laquelle a été retenu un montant de 10% ;

Il est proposé par Monsieur Denis Pérusse, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l’unanimité :

D’autoriser le paiement de la facture à l’entreprise Allen Entrepreneur Général pour un montant de 31 124.92 \$ incluant les taxes, et ce, pour les travaux réalisés jusqu’au 31 juillet 2024 ;

De financer cette dépense à même le règlement d’emprunt no. 05-2022 ;

Que ces argents seront prélevés dans le compte du prêt temporaire auprès de la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

11. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – REFINANCEMENT :**

2024-09-084

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 345 000 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 345 000 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d’emprunts #	Pour un montant de \$
01-11	108 300 \$
01-11	236 700 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d’emprunts numéros 01-11, la Régie intermunicipale d’aqueduc et d’égout de Lotbinière-Centre souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu unanimement :

QUE les règlements d’emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 16 septembre 2024 ;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année ;
- 3. les billets seront signés par le président et la secrétaire-trésorière ;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	27 700 \$	
2026	29 100 \$	
2027	30 500 \$	
2028	31 900 \$	
2029	33 400 \$	(à payer en 2029)
2029	192 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d’emprunts numéros 01-11 soit plus court que celui originellement fixé, c’est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt;

ADOPTÉE

2024-09-085

12. RÉSOLUTION D’ADJUDICATION – REFINANCEMENT :

Soumissions pour l’émission de billets

Date d’ouverture :	9 septembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d’ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d’émission :	16 septembre 2024
Montant :	345 000 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 septembre 2024, au montant de 345 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

27 700 \$	4,10000 %	2025
29 100 \$	4,10000 %	2026
30 500 \$	4,10000 %	2027
31 900 \$	4,10000 %	2028
225 800 \$	4,10000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,10000 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

27 700 \$	4,12000 %	2025
29 100 \$	4,12000 %	2026
30 500 \$	4,12000 %	2027
31 900 \$	4,12000 %	2028
225 800 \$	4,12000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,12000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 700 \$	3,75000 %	2025
29 100 \$	3,60000 %	2026
30 500 \$	3,65000 %	2027
31 900 \$	3,70000 %	2028
225 800 \$	3,80000 %	2029
Prix : 98,66300	Coût réel : 4,12782 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit ;

QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre accepte l’offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2024 au montant de 345 000 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunts numéros 01-11. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

13. POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE :

Ce point est reporté.

14. RÉSOLUTION POUR LA PUBLICATION D’UNE OFFRE D’EMPLOI – SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE :

2024-09-086

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Bédard a avisé les membres du conseil d’administration le 13 août 2024, qu’elle quittait son poste de secrétaire trésorière afin de prendre sa retraite de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Bédard quittera officiellement ses fonctions le 31 décembre 2024 ;

Il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le départ de Madame Danielle Bédard, effectif du 31 décembre 2024 et de publier l’offre d’emploi.

ADOPTÉE

2024-09-087

15. DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE :

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout Lotbinière Centre est un organisme de l'administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l'unanimité :

- D'informer le ministère de la Langue française que la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout Lotbinière Centre utilise exclusivement le français dans toutes ses communications ;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française ;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la Régie soit le www.riaelc.ca et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

16. VARIA :

16.1 – RÉSERVOIRS PLASTIQUE :

Comme il avait été auparavant convenu de vendre ces réservoirs au coût de 60 \$ du réservoir, les membres du conseil suggèrent de les vendre à ce prix.

16.2 – RINÇAGE DU RÉSEAU :

A la demande de M. Stéphane Milot des travaux publics de Laurier Station, il est convenu d'arrimer ces travaux entre les deux municipalités.

16.3 – ULTRAMAR :

Madame Huguette Charest informe les élus qu'une entente a été prise avec le propriétaire de la station-service Ultramar afin de fermer le service d'accès à l'eau potable ainsi que la vidange des roulottes.

16.4 – LICENCE SCADA (ROCKWELL) :

Madame Danielle Roy informe les élus que la Régie doit remplacer cette licence d'ici quelques jours.

16.5 – RENCONTRE CARREFOUR EMPLOI :

Madame Danielle Roy informe les élus qu'elle a assisté à une rencontre au Carrefour Emploi de Lotbinière. Comme il y avait une personne intéressée par le domaine de l'eau, elle prendra rendez-vous avec cette personne pour une visite des installations de la Régie.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

18. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

2024-09-088

Il est proposé par Monsieur Denis Pérusse, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l’unanimité que l’assemblée soit levée à 10h.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Danielle Bédard
Secrétaire-trésorière
